

## Résumé – Forêt Red Lake

Cette vérification indépendante des forêts (VIF) a évalué la gestion de la forêt Red Lake pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2020, qui englobe la prolongation de deux ans du plan de gestion forestière 2008-2018 et l'élaboration du plan 2020-2030. Cette vérification a examiné le rendement du titulaire de PAFD, Red Lake Forest Management Company Ltd. (RLFMC), et du ministère des Richesses naturelles et des Forêts, district de Red Lake.

Les vérificateurs ont mené des inspections sur le terrain pendant deux jours et interrogé des membres du comité local de citoyens, des représentants des communautés autochtones, des membres du personnel de Red Lake Forest Management Company, des titulaires de permis et des représentants du MRNF. Les activités examinées sur le terrain ont largement dépassé la taille d'échantillon minimale de 10 % indiquée dans le document *Independent Forest Audit Process and Protocol*. Les circonstances liées à la pandémie de COVID ont compliqué certains aspects de la vérification : pratiquement aucune réunion en personne n'a eu lieu à l'exception des interactions pendant les visites sur le terrain, un nombre considérablement plus élevé que la normale d'interactions en ligne et électroniques se sont produites, et le format des visites sur le terrain a été quelque peu modifié par rapport à celui des visites habituelles. Néanmoins, l'équipe de vérification est à l'aise d'affirmer que les résultats de cette vérification reflètent fidèlement la représentation des conditions de gestion sur la forêt.

Cette vérification a permis de déterminer qu'un certain nombre d'aspects essentiels de la gestion forestière sont bien traités dans la forêt Red Lake : le niveau de récolte se situe dans les limites établies pour assurer la durabilité, et les activités de renouvellement sont bien menées avec des indications d'une bonne régénération, comme le montrent les inspections sur le terrain de la récente sylviculture et des zones qui ont été évaluées comme étant des peuplements établis. Le plan de gestion forestière est un document de grande qualité et le comité local de citoyens est un groupe fonctionnel. Les obligations contractuelles du titulaire de permis précisées dans le permis d'aménagement forestier durable concernant divers aspects de la gestion de la forêt, notamment les versements exigibles, ont été traitées, à l'exception de l'exigence de faire profiter les communautés autochtones de la gestion forestière, qui fait l'objet d'une conclusion.

La plupart des objectifs du plan de gestion forestière (PGF) 2008 ont été évalués par l'équipe de vérification comme étant atteints. Ces objectifs comprenaient ceux qui portent sur le schéma du paysage naturel, la composition de la forêt, l'étendue de la forêt productive de la Couronne et le rendement du comité local de citoyens. Les objectifs qui ne sont pas entièrement atteints comprennent ceux qui sont liés au travail avec les communautés autochtones et ceux qui sont visés par le rendement en matière de conformité, notamment la protection des valeurs et la protection du couvert forestier.

Les vérifications visent généralement à cerner les pratiques à améliorer. Toutes les vérifications forestières comprennent des conclusions, et celle-ci n'est pas différente. Cette vérification présente 14 conclusions portant sur divers sujets. Le seul thème fort qui ressort des conclusions est la conformité des aspects opérationnels de la gestion forestière. La qualité des ouvrages de franchissement de cours d'eau et des puits d'extraction d'agrégats n'est pas conforme aux directives des guides de gestion forestière ou du *Manuel de planification de la gestion forestière*. De plus, les questions relatives à la planification de la conformité du MRNF, à la mise en place de la surveillance de la conformité et au nombre élevé de problèmes de

conformité détectés lors des visites sur le terrain dans le cadre de cette vérification fournissent la preuve que cette zone a un besoin marquant d'amélioration. Le fait que des problèmes de conformité ont été relevés dans les recommandations des deux vérifications indépendantes de la forêt effectuées précédemment, soit en 2015 et en 2010, est particulièrement préoccupant. Plusieurs autres recommandations des vérifications précédentes n'ont pas été entièrement traitées, ce qui laisse entendre que la désignation des problèmes à résoudre dans les vérifications indépendantes de la forêt n'a pas été un incitatif important pour apporter des améliorations dans certains cas.

Le bon rendement général de RLFMC et du MRNF dans la gestion des aspects de la gestion forestière liés à la récolte et au renouvellement vient étayer l'argument selon lequel l'objectif de durabilité est atteint, mais l'équipe de vérification estime que le rendement médiocre dans le traitement des aspects importants relevés dans les vérifications précédentes justifie une conclusion mitigée de durabilité.

L'équipe de vérification conclut que, sous réserve des exceptions critiques mentionnées ci-dessous, la gestion de la forêt Red Lake était généralement conforme aux lois, aux règlements et aux politiques en vigueur durant la période visée par la vérification, ainsi qu'aux conditions du permis d'aménagement forestier durable n° 542548, dont Red Lake Forest Management Company Ltd est la titulaire. La forêt est gérée conformément aux principes de gestion forestière durable de l'*Independent Forest Audit Process and Protocol*, sur lesquels l'évaluation était fondée. Les exceptions critiques se rapportaient au traitement satisfaisant des recommandations tirées des vérifications précédentes relatives à la qualité des ouvrages de franchissement de cours d'eau (conclusion # 6), à la qualité de la gestion des puits d'extraction d'agrégats (conclusion # 9) et à la collaboration avec le MRNF pour améliorer la cohérence de la conformité (conclusion # 8).